

Rapport de vérification des comptes de Swiss Pétanque

Exercice comptable 2025

Conformément au mandat qui nous a été confié par l'assemblée des délégués, nous avons procédé à la vérification des comptes de Swiss Pétanque pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Documents examinés

Dans le cadre de notre contrôle, qui avait lieu jeudi, 5 mars 2026, nous avons examiné les documents suivants :

- le bilan au 31 décembre 2025
- le journal comptable et les comptes par rubrique (Compte tenu de la nécessité pour Swiss Pétanque de maîtriser ses dépenses, nous avons examiné avec attention et esprit critique les différentes écritures du journal ainsi que les montants qui y sont liés).
- les extraits des comptes bancaires et postaux

et la caisse.

Constatations

Lors de notre vérification, nous avons constaté que :

- les écritures comptables sont correctement tenues et documentées
- les soldes des comptes financiers correspondent aux relevés bancaires au 31 décembre 2025
- les pièces justificatives consultées concordent avec les montants comptabilisés
- la présentation du bilan et des comptes est conforme aux pratiques usuelles

Remarques**Co-Vérificateurs 2026**

Nous relevons que l'Association Vaudoise de Pétanque (AVP), qui devait également désigner deux vérificateurs, n'a malheureusement pas été en mesure d'activer ces derniers dans le délai – il est vrai relativement court – imparti pour la réalisation de cette vérification. La participation de ces vérificateurs aurait sans aucun doute contribué à faciliter le déroulement des travaux du Comité central ainsi que de l'Assemblée des délégués du 7 mars 2026.

Passifs Transitoires

Nous relevons également qu'il serait, d'une manière générale, souhaitable que les **débiteurs transmettent leurs factures – en particulier en fin d'exercice – dans des délais permettant**

leur comptabilisation avant la clôture de l'année. Une telle pratique permettrait d'éviter la création de passifs transitoires qui pourraient être évités.

Les différences relativement importantes constatées au niveau de certains passifs transitoires ont toutefois pu être expliquées de manière claire et satisfaisante par le trésorier lors de notre vérification (primes Swiss Olympic, CDC qui vont être distribué lors des remises des récompenses le 7 mars 2026).

Charges Jeunes et Ethique

Les variations observées par rapport à l'exercice 2024, notamment pour les comptes **2093 – Dons mouvement jeunes** ainsi que pour le fonds **2095- Swiss Olympic – Contributions à l'éthique**, s'expliquent principalement par l'organisation d'un tournoi de jeunes à Genève, par le soutien à des tournois féminins ou mixtes, ainsi que par l'introduction de cours CIEP destinés à renforcer la formation et le développement du sport de pétanque. Toutes des mesures sont approuvées par Swiss Olympic.

Divers charges

Nous relevons également que certains postes de charges plus importants devraient disparaître ou diminuer sensiblement à partir de l'exercice 2027, notamment les frais liés à la traduction simultanée lors de l'Assemblée des délégués ainsi que certaines dépenses liées au coaching.

Equilibre du budget

Dans le cadre de la vérification effectuée, l'ACFP souhaite également souligner l'importance pour Swiss Pétanque de tendre vers un budget durablement équilibré afin de garantir la stabilité financière et le développement à long terme de la fédération.

Au vu de la comptabilité présentée ainsi que des informations fournies par le trésorier, il ressort que Swiss Pétanque s'efforce déjà de gérer ses ressources avec rigueur et d'éviter toute dépense superflue.

Dans ce contexte, de nouvelles mesures d'économie risqueraient principalement d'affecter certains domaines essentiels, notamment la participation et la présence des équipes suisses lors des championnats et compétitions internationales.

Une réduction de cette présence aurait inévitablement un impact négatif sur la visibilité, la crédibilité et le développement du sport de la pétanque suisse au niveau international.

Pour ces raisons, l'ACFP estime qu'une adaptation modérée de la licence représente actuellement la solution la plus raisonnable et la plus équilibrée afin d'assurer la pérennité financière de la fédération tout en maintenant la présence et la visibilité du sport de pétanque suisse sur la scène internationale.

Conclusion

Sur la base des contrôles effectués, nous estimons que la comptabilité est tenue de manière régulière et conforme aux pièces justificatives présentées et est tenue avec sérieux, rigueur et constance.


En conséquence, l'ACFP recommande à l'Assemblée générale :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2025
- de donner décharge au trésorier pour sa gestion.


Lieu et date : Villars-sur-Glâne, 05.03.2026

Les vérificateurs des comptes :

Nom : _____ Pokorny Barbara _____

Signature : ___  ___

Nom : ___ Gueye Boubacar _____

Signature : _p.d. ___  ___